



Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF
en les priant de transmettre, cas échéant,
aux autres services cantonaux concernés

N° Référence: 2601-04
Dossier traité par: Christoph Käser
Wabern, le 5 septembre 2019

Circulaire Cadastre RDPPF 2019 / 01

Stratégie du cadastre RDPPF et plan de mesure associé pour les années 2020 à 2023 Plan cantonal de mise en œuvre pour les années 2020 à 2023, modèle

Mesdames, Messieurs,

La Conseillère fédérale Viola Amherd a signé la stratégie du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) pour les années 2020 à 2023, et le directeur de l'Office fédéral de topographie swisstopo, Dr Fridolin Wicki, le plan de mesures qui lui est associé. Nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont activement participé à l'élaboration de ces importants documents et notamment les membres du groupe de travail.

Vous trouverez les versions numériques de ces deux documents dans le guide du cadastre RDPPF du site Internet à l'adresse www.cadastre.ch/rdppf → Stratégie & conduite → Stratégie fédérale.

Il vous incombe à présent de mettre en œuvre les points qui sont formulés dans la stratégie et le plan de mesures transmis et d'informer les autres services concernés au sein de votre canton de la teneur de ces documents.

Vous trouverez un modèle pour votre plan cantonal de mise en œuvre du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 à l'adresse www.cadastre.ch/rdppf → Aspects juridiques & publications → Modèles & formulaires. Ce document word contient en italique le contenu attendu pour chacun des différents paragraphes. Ce mode opératoire a fait toutes ses preuves. Il nous permet de recueillir systématiquement des informations complètes, grâce auxquelles des comparaisons croisées peuvent être réalisées.

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre votre plan cantonal de mise en œuvre pour le **13 décembre 2019** au plus tard. Outre la version papier, signée par la personne responsable du service cantonal chargé du cadastre RDPPF, nous avons également besoin d'un exemplaire en format numérique (document Word envoyé à christoph.kaeser@swisstopo.ch).

C'est sur la base de la présente stratégie, du plan de mesures associé et de votre plan cantonal de mise en œuvre que nous établirons ensuite conjointement la Convention-programme DDPS – canton pour les années 2020 à 2023.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions chaleureusement par avance de votre collaboration constructive.

La stratégie et cette circulaire entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020. A cette date, la circulaire Cadastre RDPPF 2015 / 02 sera invalidée.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales
Mensuration officielle et cadastre RDPPF

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable

Christoph Käser
Responsable

Guide du cadastre RDPPF

www.cadastre.ch/rdppf → Stratégie & conduite → Stratégie fédérale

- Stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023
- Plan de mesures associé à la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023

www.cadastre.ch/rdppf → Aspects juridiques & publications → Modèles & formulaires

- Modèle de document pour le Plan cantonal de mise en œuvre

ou

www.cadastre.ch/strategie

Manuale «Il catasto RDPP»

www.cadastre.ch/rdpp → Strategia & conduzione → Strategia della Confederazione

- Strategia per il catasto RDPP per gli anni 2020–2023
- Piano delle misure da attuare per il Catasto RDPP per gli anni 2020–2023

www.cadastre.ch/rdpp → Aspetti giuridici & pubblicazioni → Modelli & formulari

- Modello del piano di attuazione del Catasto delle restrizioni di diritto pubblico della proprietà del Cantone

oppure

www.cadastre.ch/strategie